

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005168

Rapport n°3.7 - ZAE du Noret – Révision du Plan de financement prévisionnel

ZAE du Noret – Révision du Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Bernard GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 Budget annexe de la Zone d'activité du Noret	Montant de l'opération 2020 : - Dépenses : 19 746,75 € - Recettes : 120 873 €
	Montant pluriannuel de l'opération : 1 458 010 €
Sous réserve de vote du BP 2020 et PPIF 2020-2024	

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités économique du Noret à Mamirole un plan de financement prévisionnel a été voté en octobre 2006 et ajusté par délibération en février 2007, puis février 2016 et juin 2018. Compte tenu des aménagements faits et restant à réaliser il convient de réviser ce plan. Ces ajustements conduisent à une augmentation des dépenses prévisionnelles et par conséquent à une augmentation de la contribution du Grand Besançon au travers du versement d'une subvention d'équilibre représentant 10,93 € HT/m² vendu.

I. Contexte :

La zone d'activités économiques du Noret, située à Mamirole, a été déclarée d'intérêt communautaire le 12 juillet 2004. Elle fait l'objet d'un projet d'aménagement qui intègre la réalisation d'un nouveau lotissement sur une surface de 5 ha et la création d'une voirie de bouclage en continuité de l'existante. En vue de l'aménagement de cette zone, il a été ouvert un budget annexe au budget principal de GBM en 2007 intitulé « zone d'activités du Noret ». Ce budget fait l'objet du versement d'une avance remboursable du budget principal depuis 2014 et du versement d'une subvention d'équilibre.

Ce plan de financement a déjà été révisé en 2016 puis en 2018 et doit faire l'objet d'une nouvelle révision pour intégrer les travaux de viabilisation restant à réaliser et ajuster les données au regard des surfaces cessibles réelles désormais connues (découpage figé).

II. Plan de financement révisé (Juin 2018) :

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Montant prévu (en € HT)	Taux (en %)	Financier	Montant prévu (en € HT)	Taux
Acquisitions foncières	122 010	9%	Cessions de terrains	900 000	65%
Etudes	33 993	2%	GBM	435 536	29%
Travaux	1 243 550	88%	CG25	65 377	5%
Frais financiers et frais divers	11 917	1%	Régularisations comptables*	10 557	1%
TOTAL	1 411 470	100		1 411 470	100

Le coût total de ce projet révisé, après déduction des subventions et régularisations comptables s'élevait à 1 335 536 €. Il en ressortait un coût de revient au m² ou au prix de revient HT cessible, après subvention de 26,71 HT/m² (pour 50 000 m² de surface cessible).

II. Nouveau Plan de financement proposé :

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Montant prévu (en € HT)	Taux (en %)	Financier	Montant prévu (en € HT)	Taux
Acquisitions foncières	122 010	8%	Cessions de terrains	854 823	58%
Etudes	33 993	2%	GBM	527 253	36%
Travaux	1 283 550	88%	CG25	65 377	4%
Frais financiers et frais divers	18 457	1%	Régularisations comptables*	10 557	1%
TOTAL	1 458 010	100		1 458 010	100

*annulations de rattachements

Dans le cadre de révision du plan de financement de la zone d'activité, le montant prévisionnel des travaux est augmenté de 46 K€. Cette augmentation est liée à la réalisation des travaux de redécoupage de plusieurs lots, la viabilisation des parcelles restant à commercialiser, la baisse de prix consentie pour une grande parcelle contrainte et l'actualisation des surfaces cessibles.

A noter que des travaux ont déjà été réalisés à hauteur 1,245 Millions d'€.

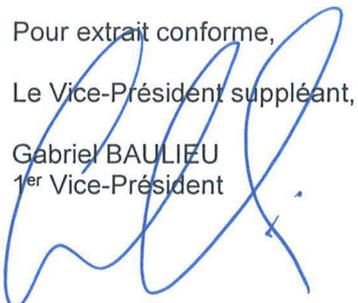
Le coût total de ce projet révisé, après déduction des subventions et régularisations comptables s'élève à 1 382 076 €. Il en ressort un coût de revient au m² ou au **prix de revient HT cessible, après subvention de 28,64 € HT/m²** pour une surface cessible de 48 249 m².

Afin de favoriser le développement économique du territoire de GBM en pratiquant un prix de vente similaire aux zones d'activités, présentant des caractéristiques semblables, la CAGB a fixé le prix de vente de ces parcelles à 18 € HT/m² (délibération du 16 février 2007) et à 15 € pour le lot n°9 compte tenu de ses contraintes (délibération du Bureau du 14 février 2019). Par conséquent, le produit des ventes de terrains aménagés de cette zone ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses engagées. Il a été délibéré que le budget principal de GBM alloue une subvention d'équilibre au budget annexe de la zone d'activités du Noret estimée à **435 536 €** (délibération du 29 juin 2018). Compte tenu de l'augmentation des dépenses et par conséquent de l'augmentation du coût de revient au m², la subvention d'équilibre doit être augmentée de 91 717€. La participation de GBM s'élève donc à **527 253 € soit 10,93 € / m²**.

M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 6 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du plan de financement prévisionnel de ma Zone du Noret.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95
Contre : 0
Abstentions : 6
Ne prennent pas part au vote : 1